

Banque CIC Est

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2014

Le contexte réglementaire:

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs de la politique énergétique nationale inscrits dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 - article 1^{er}-paragraphe III relatif à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Référence : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.

La démarche du groupe CIC dont fait partie le CIC Est :

Le Crédit Industriel et Commercial participe au sein de groupes de travail sur la Responsabilité Sociale et Environnementale que coordonne et anime la Confédération Nationale du Crédit mutuel. Cette démarche a permis d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, le Crédit Industriel et Commercial n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

1. Description

1.1 Personne Morale

Raison sociale : Banque CIC Est
31, rue Jean Wenger-Valentin 67958 Strasbourg Cedex 9
Capital : 225 000 000 euros
SIREN : 754 800 712
N° SIRET : 754 800 712 03230
RCS : 754 800 712 RCS Strasbourg
Code banque : 30087
Code APE : 6419 Z
Numéro ORIAS : 07 026 287
TVA intracommunautaire : FR047548007112
Nombre de salariés : 3 182

1.2 Activité

Le CIC Est fait partie du groupe CIC et donc du groupe CM11.

L'activité du CIC Est repose sur 352 points de vente localisés dans 18 départements de l'est de la France et regroupés en agences « Grand Public » (clientèle des particuliers et des professionnels), agences « Entreprises » et agences « Banque Privée ».

	Départements	Nombre de points de vente Au 31/12/2014
02	Aisne	2
08	Ardennes	12
10	Aube	11
25	Doubs	19
39	Jura	6
51	Marne	20
52	Haute-Marne	11
54	Meurthe et Moselle	41
55	Meuse	10
57	Moselle	41
60	Oise	1
67	Bas-Rhin	49
68	Haut-Rhin	27
70	Haute-Saône	11
77	Seine et Marne	53
88	Vosges	24
89	Yonne	6
90	Terr. de Belfort	8

1.3 Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

Le CIC Est applique l'approche « contrôle opérationnel », méthode retenue pour l'ensemble des entités concernées membres du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte du personnel affecté en agence et du personnel du siège.

Le bilan d'émission de gaz à effet de serre du CIC n'est pas consolidé.

La liste des codes SIRET au 31 décembre 2014 est jointe en annexe 1.

Paramètres retenus pour la réalisation du bilan:

	2014	2011
Nombre de clients métropole	1 038 023	1 010 979
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	3 182	3 424
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnels (sites centraux, bâtiments techniques, agences)	126 008	136 542
Nombre de véhicules professionnels utilisés	369	462
Dont carburant essence	51	ND
Dont carburant diesel	318	ND
Autres (hybrides/GPL/électriques)		

La liste des bâtiments figure en annexe 2.

Il s'agit des bâtiments centraux pour la partie occupée en totalité ou partiellement par le CIC Est et des agences du CIC Est hors parkings. Les GAB situés dans des agences ne sont pas différenciés de ces dernières. Seuls les GAB hors site sont individualisés comme un bâtiment.

La fermeture de certains points de vente, la vente de bâtiments centraux et la réaffectation de surfaces d'immeubles centraux à des filiales du groupe ou à des entreprises extérieures expliquent la baisse des surfaces utilisées pour l'exploitation professionnelle.

1.4 Périmètre opérationnel retenu

Selon le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 le bilan doit distinguer :

- 1- Les émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale ;
- 2- Les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

Les émissions directes proviennent :

- des consommations de gaz et fioul dans les bâtiments,
- de la combustion de carburant par des véhicules professionnels,
- des fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation.

Les émissions indirectes associées à l'énergie sont issues :

- de la consommation d'électricité dans les bâtiments,
- des consommations de vapeur ou d'eau glacée distribuée par les réseaux urbains chauds et froids.

Les autres émissions indirectes sont liées à la consommation de papier.

2. Année de reporting

Année de reporting : 2014.

Année de référence : 2011.

Il s'agit du deuxième bilan d'émissions de gaz à effet de serre du CIC Est.

3. Emissions directes

3.1 Émissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (brûleurs, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.).

3.1.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Est, les deux sources fixes de combustion sont le gaz et le fioul.

3.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources fixes de combustion

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives au gaz et fioul ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC= 17 kWh pour le gaz et 1€ TTC= 17,68 kWh pour le fioul). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie (pour le gaz : tarif B21 2011 prix du gaz naturel pour une entreprise) et pour le fioul : prix du fioul lourd pour une entreprise mois par mois pour l'année 2011).

La qualité de cette méthode réside dans l'exhaustivité des charges identifiées, et dans la précision de la détermination des prix moyens. De plus, pour le gaz, la précision dépend de la régularité des relevés réels de la part du fournisseur.

Pour le fioul, la précision dépend en outre de la capacité de stockage au regard de la consommation.

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus de la conversion du solde des comptes comptables concernés en kWh :

- Pour le gaz : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs B2 mensuels 2014 du tableau de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie indiquant le prix du gaz naturel pour une entreprise (1 € = 15,37 kWh).
- Pour le fioul : à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix du fioul lourd pour une entreprise (1 € TTC = 17,99 kWh).

Les quantités retenues sont les plus élevées entre les 2 méthodes.

GAZ	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	7 627 532	219 gCO ₂ /kWh	1 670
2011	12 162 119	234 gCO ₂ /kWh	2 846
2011 recalculé*			2 458

FIOUL	Litres	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	182 395	1 896 908	3 126 gCO ₂ /l	593
2011		2 128 335	300 gCO ₂ /kWh	639
2011 recalculé*				636

1 litre de fioul équivaut à 10,4 kWh (source Acqualis au 31/12/2014).

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et des facteurs d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

Les marges d'incertitudes méthodologiques étaient élevées en 2011.

Globalement, les émissions de CO₂ issues de la consommation de gaz et de fioul baissent de l'ordre de 35% en raison d'une diminution de la consommation de ces 2 énergies, liée à la baisse des surfaces, à des mesures de renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments prises afin d'améliorer leur isolation thermique ainsi qu'à un hiver 2013-2014 particulièrement doux (source Météo France).

3.2 Emissions directes des sources mobiles

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan (véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux). A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

3.2.1 Identification des principales sources

Pour le CIC Est, les véhicules professionnels concernés sont les véhicules de service et les véhicules de fonction.

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que le domicile/travail, les transports en commun (train, avion, bus, tram) et enfin les navettes courriers et les transports de fonds relevant des autres émissions ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

3.2.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes des sources mobiles

La flotte de véhicules est en diminution alors que le nombre de kilomètres parcourus augmente légèrement. La flotte est passée de 462 véhicules à fin 2011 à 369 véhicules à fin 2014 et la distance parcourue estimée est passée de 6 930 000 km en 2011 à 7 391 397 km en 2014.

- En 2011, le nombre de kilomètres parcourus avait été calculé sur une base de 15 000 km par véhicule et par année. Cette base de calcul du nombre de kilomètres parcourus semble avoir été sous-estimée.
- En 2014, un relevé des kilomètres parcourus a été effectué au niveau de chaque véhicule. Le kilométrage moyen est passé à 20 000 km par véhicule.

Le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule et non de la Base Carbone. En dehors de la marge d'incertitude méthodologique, une marge d'incertitude concernant le taux d'émission théorique de chaque véhicule a été estimée à 30% pour tenir compte des récentes remises en cause des mesures constructeurs par des organismes indépendants.

Véhicules professionnels		Km parcourus	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	Flotte totale	7 391 397	116gCO ₂ /km	855
	Dont véhicules essence	709 317	141gCO ₂ /km	100
	Dont véhicules diesel	6 682 080	113gCO ₂ /km	755
2011	Flotte totale	6 930 000	130 gCO ₂ /km	901
2011 recalculé*	Flotte totale			745

* Recalcul sur la base de l'évolution des effectifs et du facteur d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

Malgré l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus, le tonnage de CO₂ diminue par rapport à 2011 (non recalculée). En effet, en plus de la baisse du facteur d'émission, la gestion de la flotte automobile est revue régulièrement avec des critères de plus en plus restrictifs (politique de remplacement de la flotte par des véhicules moins émetteurs de CO₂). La flotte automobile est réduite lorsque les kilomètres parcourus sont faibles notamment pour les véhicules diesel lorsque le nombre de kilomètre est inférieur à 15 000 dans l'année.

3.3 Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire,...).

3.4 Emissions directes fugitives

3.4.1 Identification des principales sources

Ces émissions, pour le CIC Est, proviennent de fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation (recharges des systèmes de climatisation).

3.4.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions directes fugitives

En 2011, il n'existait pas d'outil de recensement des émissions directes fugitives sur l'ensemble du parc immobilier.

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les kg de fluides saisis dans un outil de saisie des consommations d'énergie par les agences du réseau, et sur les quantités de fluide ajouté figurant sur les certificats d'étanchéité pour les immeubles centraux.

Le facteur d'émission pour les fuites frigorigènes est fonction du type de fluide déclaré (PRG à 100 ans de la Base Carbone).

Emissions directes fugitives	Type de gaz	Kg	Facteur d'émission	Tonnes de CO2
2014		143		506
	R22	7	2 110kgCO2/kg	15
	R410A	196	2 250kgCO2/kg	441
	R134A	15	1 550kgCO2/kg	23
	R407C	14	1 920kgCO2/kg	27
2011		ND		ND

Les émissions directes fugitives de 2011 n'ont pas pu faire l'objet d'une estimation du fait du caractère non récurrent et aucune quantité n'a été reportée sur le tableau de synthèse pour 2011.

3.5 Emissions directes liées à la biomasse

Non concerné.

4 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

4.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

4.1.1 Identification des principales sources

Une distinction est opérée entre les biens immobiliers et mobiliers consommateurs d'électricité.

Les bâtiments :

Le parc immobilier totalise une surface de 126 008 m² dont 352 points de vente (2011 : 136 542 m² dont 387 points de vente).

Les matériels équipant les agences et le siège :

- Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipements collectifs (chauffage voire climatisation, photocopieur, scanner, imprimante, ...)
- Serveurs et autres matériels informatiques ;
- Guichet automatique de banque.

4.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

En 2011, la consommation a été estimée à partir:

- du montant des factures enregistrées dans la comptabilité relatives à l'électricité ;
- d'un sondage sur un échantillon de factures pour relever le montant facturé et la consommation facturée ;
- de la détermination d'un prix moyen du kWh facturé (1€ TTC pour 8 kWh). Ce prix a été comparé avec celui issu de tableaux de la base Pégase du Ministère de l'Ecologie

En 2014, la méthode a évolué et la consommation a été déterminée à partir :

- de l'exhaustivité des relevés collectés auprès des fournisseurs à chaque fois que cela a été possible ;
- de la saisie des consommations réelles indiquées sur les factures tout au long de l'année dans un outil dédié ;
- le cas échéant d'estimations sur base d'une consommation moyenne du groupe par type de bâtiment ;

Les données obtenues ont été comparées aux résultats issus :

- pour les agences de la conversion du solde des comptes comptables concernés à partir d'un coefficient moyen calculé sur la base des tarifs mensuels 2014 du tableau de la base Pégase indiquant le prix de l'électricité pour un professionnel.
- pour les bâtiments centraux, d'un échantillon de factures.

Electricité	kWh	Facteur d'émission	Tonnes de CO ²
2014	16 611 030	82 gCO ₂ /kWh	1 362
2011	22 513 784	78 gCO ₂ /kWh	1 756
2011 recalculé*			1 704

* Recalcul sur la base de l'évolution des m² et du facteur d'émission entre 2011 et 2014 (cf. paragraphe 10).

La baisse constatée est liée à un changement de méthode comptable au niveau des sièges (prise en compte de la seule surface occupée), à la diminution de surface liée à l'exploitation ainsi qu'aux dispositions mises en place pour réduire les consommations d'énergie : détecteurs de présence pour l'éclairage, diminution de la puissance et du temps d'éclairage des façades (notamment nocturne depuis le 1^{er} juillet 2013), extinction durant la nuit et redémarrage automatique des postes informatiques du réseau.

Chaque année, les équipements informatiques (postes informatiques, imprimantes, écrans,...) évoluent avec notamment un renouvellement d'environ 1/5 du parc. Ils sont remplacés par des matériels plus performants et moins consommateurs d'électricité. Le matériel référencé et validé par Euro Information est, depuis 2013, suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques.

4.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Elles concernent les bâtiments qui sont alimentés en chaleur et en énergie frigorifique par des producteurs et distributeurs par réseau.

CIC Est n'a utilisé aucune source d'énergie de ce type sur cette période.

5 Autres émissions indirectes

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions peuvent être entreprises : le papier.

5.1 Produits et services achetés

Consommation de papier

5.1.1 Identification des principales sources

Il s'agit de la consommation de papier à usage interne et à destination de tiers (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

5.1.2 Mode de calcul et récapitulatif des autres émissions indirectes liées à la consommation de papier

En 2011, les tonnages de papier consommés étaient issus de compteurs des centres de métiers permettant d'isoler la part du CIC ou de données provenant des fournisseurs externes à l'exception du papier utilisé par Euro Information Production qui a fourni des informations par centre de production informatique et type de production. Pour certaines productions, l'information n'était disponible qu'au niveau groupe CM-CIC et pour les autres au niveau total banques du groupe CIC. 2 clés ont donc été appliquées pour déterminer le tonnage au niveau du groupe CIC, puis au niveau du CIC Est.

Depuis, des compteurs ont été mis en place par Euro Information Production pour les consommations qui avaient fait l'objet de clé en 2011. Par ailleurs la centrale d'achat de papier du groupe a élargi la gamme de papier consommé en interne. De ce fait, les émissions de CO₂ de l'année 2011 ne peuvent servir de référence. Les émissions de CO₂ de 2011 ont été corrigées sur la base des tonnes de papier consommées de 2012 proratisées par rapport à l'effectif¹ à fin 2011 pour la consommation de papier interne et par rapport au nombre de clients à fin 2011 pour la consommation externe. L'évolution reflète ainsi les efforts effectués pour réduire la consommation de papier :

- En interne : généralisation des impressions par défaut en recto-verso, déploiement de la gestion électronique de documents (GED), équipement de certains postes en double écran pour travailler directement sur le document numérisé en interne ;
- Au niveau des services proposés aux clients : développement de la banque à distance, promotion des relevés de compte électroniques et autres documents dématérialisés, messagerie sécurisée, recours à la signature électronique.

La baisse de la consommation de papier (interne + externe) est de **13%**.

¹ Les données sur les effectifs et les clients figurent en page 3 dans le paragraphe 3.1 Périmètre organisationnel retenu.

Consommation de papier	Tonnes papier	Facteur d'émission	Tonnes CO2
2014	633	0,919 tCO2/tpapier	583
Dont interne	139		128
Dont externe	494		455
2011	480	0,858 tCO2/tpapier	412
Dont interne	39		34
Dont externe	441		378
2011 corrigé	729	0,858tCO2/tpapier	625
Dont interne	203		174
Dont externe	526		451
2011 recalculé*			669
Dont interne			173
Dont externe			496

*Cf. paragraphe 10

6 Emissions évitées

Compte-tenu des difficultés méthodologiques et des fortes approximations, nous faisons le choix de ne pas les évaluer.

7 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les incertitudes estimées pour chacune des lignes.

	Tonnes CO2 2014	Incertitude FE Base carbone 2014	Incertitude méthodologique 2014	Tonnes CO2 2011	Incertitude 2011
Emission directe gaz	1 670	5%	5%	2 846	50%
Emission directe fioul	593	5%	15%	639	50%
Emission directe véhicules	855	Voir § 3.2.2	10%	901	34%
Emission directe climatisation	506	30%	20%	ND	ND
Emission indirecte électricité	1 362	10%	15%	1 756	50%
Emission indirecte réseau vapeur	ND	Voir § 4.2.2	ND	ND	ND
Autre émission indirecte papier	583	-	10%	412	50%

*BEGES 2011 avant correction

8 Motivation pour l'exclusion de sources de GES

Concernant les sources de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (émissions directes et émissions indirectes associées à l'énergie), le CIC Est a fait diligence pour ne pas exclure de sources de GES, et lorsque les informations n'étaient pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

9 Facteurs d'émission utilisés si différents base carbone

Les facteurs d'émission sont extraits de la Base Carbone de l'ADEME à l'exception de ceux concernant :

- les émissions directes des sources mobiles. Le facteur d'émissions retenu est le taux d'émissions théorique de chaque véhicule ;
- les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid. Les facteurs d'émissions retenus sont issus du décret du 27 octobre 2014 qui remplace celui du 11 juillet 2013 dont les données sont présentes dans la Base Carbone.

10 Deuxième bilan - Explication de tout recalcul de l'année de référence

Le recalcul des émissions de l'année de référence 2011 est basé sur l'évolution entre 2011 et 2014 des paramètres indiqués ci-dessous et des facteurs d'émission par type d'émission de GES.

Postes d'émissions	paramètres retenus
Emissions directes des sources fixes de combustion - Gaz	M2
Emissions directes des sources fixes de combustion - Fioul	M2
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	Effectifs
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	M2
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	M2
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	M2
Achats de produits ou services - papier à usage interne	Effectifs
Achats de produits ou services - papier à usage externe	Nb clients

La formule utilisée par poste d'émission est la suivante :

$$\text{tCO}_2 \text{ 2011 émis recalculés} = (\text{tCO}_2 \text{ 2011 émis}) * (\text{paramètre 2014/paramètre 2011}) * (\text{Fe 2014/Fe 2011})$$

Les résultats de ces recalculs figurent dans les paragraphes 3 à 5 et dans le tableau récapitulatif paragraphe 11.

11 Le plan d'action

Rappel des objectifs 2011-2014 : l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre était de l'ordre de **3%** pour les 3 ans écoulés. Il reposait notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes (guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...);

- L'intégration de la problématique énergétique dans la conception de nos nouvelles agences dans le respect des normes en vigueur et lors de la rénovation des agences plus anciennes ;
- L'utilisation des systèmes d'éclairage moins consommateurs en énergie et le remplacement progressif des ampoules classiques par des ampoules basse consommation ;

Concernant la consommation globale de papier, l'objectif de réduction était de **10%** de papier en moins compte tenu des actions mises en place : promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients ; promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site ; promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients ; développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne ; utilisation d'imprimantes recto verso.

Concernant la flotte automobile, une attention devait être portée lors du renouvellement de la flotte automobile pour équiper le parc automobile de véhicules moins polluants.

Les objectifs fixés en 2011 ont été atteints (cf. tableau ci-après) dans leur globalité.

Bilan GES 2014

Postes d'émissions	Unité	2014	2011	Var 2014/2011 q. collectées en %	2014	2011	Var 2014/2011 tCO2 en %	2011	Var 2014/2011 recalculé	% 2014
		quantités collectées			tCO2			tCO2 recalculé		
Emissions directes des sources fixes de combustion - gaz et fioul	Kwh	9 524 440	14 290 454	-33%	2 263	3 485	-35%	3 094	-27%	41%
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique - flotte automobile moteurs gasoil / essence	Km	7 391 397	6 930 000	7%	855	901	-5%	745	15%	15%
Emissions directes fugitives - gaz frigorigènes	Tonne	0,143	ND		506	ND		ND		9%
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Kwh	16 611 030	22 513 784	-26%	1 362	1 756	-22%	1 704	-20%	24%
Emissions directes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	Kwh	ND	ND		ND	ND		ND		0%
Achats de produits ou services - papier à usage interne	Tonne	139	203	-32%	128	174	-26%	173	-26%	2%
Achats de produits ou services - papier à usage externe	Tonne	494	526	-6%	455	451	1%	496	-8%	8%
TOTAL					5 569	6 767	-18%	6 212	-10%	100%

La réduction des émissions de CO2 constatée est liée à la baisse des surfaces et à la baisse des consommations due aux différentes actions entreprises sur les principales sources d'émission directes et indirectes.

Plan d'action 2015-2017 :

L'objectif de réduction des émissions pour les 3 années à venir est de l'ordre de **5%** compte tenu des actions déjà entreprises les années passées. Il s'appuie sur les mesures suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des consommations d'énergie dans les bâtiments basée notamment sur les recommandations issues des audits énergétiques réalisés en 2015, la mise en place de l'extinction et du redémarrage des postes informatiques du siège (après ceux des agences) ;
- Poursuite de la dématérialisation des documents et déploiement de la signature électronique dans les agences pour la signature des contrats par la clientèle ;
- La poursuite de l'optimisation des déplacements avec une charte véhicule privilégiant les véhicules avec bonus écologique et un taux d'émission de CO2 le plus bas.

12 Adresse du site internet

Le document est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/publications/responsabilite-societale-de-l-entreprise.html>

Contact presse :

Frédéric Monot Tél. : 01 44 01 11 97

frederic.monot@cic.fr